

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2892

25 novembre 2011

SOMMAIRE

Amromco Lux III S.à r.l.	138773	Brit Investments S.A.	138798
Amromco Lux II S.à r.l.	138779	Broadband Investments S.à r.l.	138799
Banque de Luxembourg	138772	Broadband Investments S.à r.l.	138798
Baron Rouge S.à r.l.	138773	Building for the Future S.à r.l.	138802
Basell Funding, s.à r.l.	138778	Business Development S.A.	138802
Basell Funding, s.à r.l.	138773	Captain North Sea Finance Limited	138803
BCCS 2 Sàrl	138779	Cidron Food Holding S.à.r.l.	138808
BCP Cayman V-A OSUM S.à r.l.	138784	C.P.I. Luxembourg S.A.	138803
BCP Cayman V OSUM S.à r.l.	138784	DH New Investment XI S.à r.l.	138792
BE Finance S.à r.l.	138784	Finavias S.à r.l.	138787
Betulla Financière S.A.	138787	Fujitsu Services S.à r.l.	138770
Black Horse S.A.	138787	Fujitsu Technology Solutions (Luxem- bourg) S.A.	138770
BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l.	138808	Fujitsu Technology Solutions (Luxem- bourg) S.A.	138770
BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) B S.à r.l.	138809	KEY SAFETY SYSTEMS Luxembourg S.à.r.l.	138812
BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) C S.à r.l.	138809	Kinder House S.A.	138813
BNP Paribas Lease Group Luxembourg	138791	Melfin B.V.	138785
Bois et Jardins Lux Sàrl	138792	Sepik S.A.	138795
Bridgepoint Europe III Investments (2) S.à r.l.	138792	SOE-VII European Sub-Holdings I, S.à r.l.	138799
Bridgepoint Europe III Investments S.à r.l.	138795	Structif S.à r.l.	138803
Bridgepoint Europe II Investments S.à r.l.	138795	Time and Life S.A.	138809
Bridgepoint Services S.à r.l.	138795	Wainbrom Holding S.A.	138816
		Watkins Invest S.A.	138816
		X.A.S. S.A.	138813

**Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,
(anc. Fujitsu Services S.à r.l.).**

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89C, rue Pafebruch, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 70.201.

1. Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue le 24 juin 2011 que:
- Monsieur Steven Van Hoorebeke a démissionné de son mandat d'administrateur;
 - Le nombre des membres du conseil d'administration de la Société a été augmenté de trois à quatre administrateurs;
 - Les mandats d'administrateur de (x) Monsieur Sylvain Dal Vecchio et de (y) Monsieur Albert Baldassi ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2013.
 - Ont été nommés administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2013 (x) Monsieur Olivier Spreafico, Directeur financier régional, né le 7 août 1962 à Etterbeek (Belgique), résidant à 31/J8 avenue Charles de Gaulle, Parc d'Ile de France, F-95160 Montmorency, (France) et (y) Monsieur Geo Van der Wilk, né le 29 mars 1969 à Nieuwerkerk aan den IJssel (Pays-Bas), résidant à Rentmeester 24, 2671 HL Naaldwijk, Pays-Bas.
2. Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue le 7 octobre 2011 que:
- Monsieur Pascal Lhote, directeur, né le 10 mars 1963 à Amnéville, France, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, Parc d'Activités Capellen, 89c, rue Pafebruch a été nommé délégué à la gestion journalière de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2013;
 - le mandat de délégué à la gestion journalière de Monsieur Albert Baldassi, né le 5 mai 1949 à Dudelange (Luxembourg), résidant à 4, op der Thonn, L-8530 Elle a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2013;
 - la société KPMG Audit, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9 allée Scheffer, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103590, a été nommée réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2013.
3. Depuis le 24 juin 2011, le conseil d'administration de la Société se compose partant comme suit:
- Geo Van der Wilk, administrateur, président du conseil d'administration
 - Sylvain Dal Vecchio, administrateur,
 - Olivier Spreafico, administrateur, vice-président du conseil d'administration
 - Albert Baldassi, administrateur
4. Depuis le 7 octobre 2011 les délégués à la gestion journalière de la Société sont partant:
- Pascal Lhote, délégué à la gestion journalière
 - Albert Baldassi, administrateur-délégué
5. La durée des mandats respectifs de tous les administrateurs et délégués à la gestion journalière est fixée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Sylvain dal Vecchio
Belgium & Luxembourg
Finance Director

Référence de publication: 2011139968/45.

(110161623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89C, rue Pafebruch, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 70.201.

L'an deux mille onze, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Fujitsu Technology Solutions (Holding) B.V., une société de droit néerlandais, établie et ayant son siège social à Het Kwadrant 1, 3606 AZ Maarssen, Pays-Bas, enregistrée au registre de commerce de la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 34119675,

ici représentée par:

Monsieur Sylvain Dal Vecchio, Directeur Financier, demeurant professionnellement au 12, Square Marie Curie, B-1070 Bruxelles, Belgique,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 26 septembre 2011.

La procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La comparante est le seul et unique actionnaire de la société Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2328, Luxembourg, 20, rue des Peupliers, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.201, initialement constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hespérange, en date du 28 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 632 du 20 août 1999, les statuts de laquelle ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1423 du 12 juillet 2010 (ci-après la «Société»).

II. Le capital social est fixé à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euro) représenté par 60.000 (soixante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune. L'actionnaire unique susmentionné, est propriétaire de l'intégralité des actions.

III. L'actionnaire unique, représentant l'entièreté du capital social de la Société, dûment représenté, se considérant lui-même comme dûment convoqué, exerçant ès-qualités les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale et renonçant pour le surplus à toutes formalités de convocation, prend alors les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à Parc d'Activités Capellen, 89C, rue Pafebruch, L8308 Capellen, commune de Mamer, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 2.3, premier paragraphe des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est établi dans la commune de Mamer. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eleven, on September twenty-seven.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Fujitsu Technology Solutions (Holding) B.V., a company incorporated in the Netherlands, established and having its registered office at Het Kwadrant 1, 3606 AZ Maarssen, the Netherlands, registered at the trade register of the Chamber of Commerce and Industry in Amsterdam under the number 34119675, here represented by:

Mr. Sylvain Dal Vecchio, Finance Director, residing professionally at 12, Square Marie Curie, B-1070 Bruxelles, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal on September 26, 2011.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of the company Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A., a public company limited by shares (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at

20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 70.201, initially incorporated under the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hespérange, of May 28, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 632 of August 20, 1999, and which articles of association have been amended several times and for the last time by deed of Maître Martine Weinandy, notary residing in Clervaux, replacing Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, of July 1, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1423 of July 12, 2010 (the "Company").

II. The corporate capital is set at EUR 1,500,000.- (one million five hundred thousand euro) represented by 60,000 (sixty thousand) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each. The sole shareholder, aforementioned, is the owner of all the shares.

III. The sole shareholder, representing the entire share capital of the Company, duly represented and considering itself as duly convened, exercising in that capacity the powers reserved to the general meeting and moreover waiving any convening formalities, then passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company, from its current address to Parc d'Activités Capellen, 89C, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, municipality of Mamer.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 2.3, first paragraph, of the articles of association of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

"The registered office of the Company is established in the municipality of Mamer. It may be transferred within the municipality by a simple decision of the board of directors of the Company."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the French and the English texts, the French version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day named at the beginning.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Signé: Dal Vecchio, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2011. Relation: LAC/2011/43184. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 septembre 2011.

Référence de publication: 2011137618/101.

(110158940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Banque de Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 5.310.

La liste des signatures autorisées de la BANQUE DE LUXEMBOURG a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Benoît Elvinger

Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011142510/13.

(110165232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Baron Rouge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 123.347.

Décision de l'associé du 5 octobre 2011

L'associé unique de la société Baron Rouge S.à.r.l. a décidé, en date du 5 octobre 2011, de prendre les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Philippe VERMAST, employé privé, né le 14/06/1980 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-8210 Mamer, 28, route d'Arlon, de son poste de gérant de la société est acceptée.

- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Gérard VERMAST, né le 27/06/1950 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-8360 Goetzingen, 19, route de Luxembourg

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Pour extrait conforme

Philippe VERMAST / Gérard VERMAST

L'associé unique / Le gérant unique

Référence de publication: 2011142511/20.

(110165656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Basell Funding, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 107.544.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte de la résolution de l'unique associé de la société BASELL FUNDING S.à r.l. (en liquidation) prise en date du 10 octobre 2011, que:

- Les livres et documents de la société seront déposés et conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: c/o Citadel Administration S.A. 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

- Les créances non réclamées des créiteurs ou des associés de la société seront déposées et conservées auprès de BI S.à r.l. c/o Citadel Administration S.A. 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

- L'unique associé prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a cessé d'exister.

Pour extrait conforme

S.W. BAKER

Liquidateur

Référence de publication: 2011142512/19.

(110165605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Amromco Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: RON 62.652,00.**Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 161.402.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Amromco Lux III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.402 (the Company). The Company was incorporated on June 7, 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on August 25, 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1958 at page 93950. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

THERE APPEARED:

Amromco Lux II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of sixty-two thousand six hundred fifty-two Romanian new lei (RON 62,652) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.397,

hereby represented by Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record:

I. That Amromco Lux II S.à r.l. is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder).

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one United States Dollar (USD 1) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, to twenty thousand and one United States Dollars (USD 20,001) by way of the issuance of one (1) new shares of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1);

2. Subscription for and payment of the newly issued share as specified under item 1. by means of a contribution in kind;

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. (i) Conversion of the currency of the subscribed share capital of the Company from United States Dollars (USD) to Romanian new lei (RON) at the exchange rate published on the website of Oanda (www.oanda.com) applicable on September 14, 2011 (i.e., USD 1 = RON 3.13248), (ii) setting of the par value of the shares of the Company at one Romanian new leu (RON 1) each, (iii) determination of the number of shares of the Company in exchange and replacement of the twenty thousand and one (20,001) shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, at sixty-two thousand six hundred fifty-two (62,652) shares, having a par value of one Romanian new leu (RON 1) each and (iv) conversion of all accounts in the books of the Company from United States Dollars into Romanian new lei;

5. Subsequent amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the changes specified under item 4. above;

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the par value of the shares at one Romanian new leu (RON 1) each and the exchange and replacement of the existing shares by the new shares in the register of shareholders of the Company; and

7. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one United States Dollar (USD 1) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, to twenty thousand and one United States Dollars (USD 20,001) by way of the issuance of one (1) new shares of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one (1) new share of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1), and fully pays it up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of twenty-four million three hundred sixty-seven thousand six hundred twenty-six United States Dollars (USD 24,367,626) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable).

Such contribution in kind shall be allocated as follows:

(i) one United States Dollar (USD 1) is allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) twenty-four million three hundred sixty-seven thousand six hundred twenty-five United States Dollars (USD 24,367,625) are allocated to the share premium account of the Company.

The existence and the valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate) and (ii) the balance sheet of the Company dated September 16, 2011 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet).

The Certificate states in essence that:

“

- the Receivable contributed by the Sole Shareholder to the Company is shown on the attached balance sheet as per September 16, 2011 and booked under item “Liabilities / C. Non Subordinated debts / 6.Amounts owed to affiliated undertakings / a) becoming due and payable within one year ” (the Balance Sheet);

- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at at least twenty-four million three hundred sixty-seven thousand six hundred twenty-six United States Dollars (USD 24,367,626) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

The Certificate and the Balance Sheet enclosed thereto, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital of the Company is set at twenty thousand and one United States Dollars (USD 20,001) represented by twenty thousand and one (20,001) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all of which are subscribed and fully paid up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the currency of the subscribed share capital of the Company from United States Dollars (USD) into Romanian new lei (RON) at the exchange rate published on the website of Oanda (www.oanda.com) applicable on September 14, 2011 (i.e., USD 1 = RON 3.13248), it being understood that the share capital of the Company is now set at sixty-two thousand six hundred fifty-two Romanian new lei (RON 62,652) and that an amount of zero point seventythree Romanian new lei (RON 0.73) is allocated to the share premium account of the Company.

The Sole Shareholder resolves to set the par value of the shares at one Romanian new leu (RON 1) each.

The Sole Shareholder further resolves to determine the number of shares in exchange and replacement of twenty thousand and one (20,001) shares of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, at sixty-two thousand six hundred fifty-two (62,652) shares of the Company, having a par value of one Romanian new leu (RON 1) each.

The Sole Shareholder resolves to convert all accounts in the books of the Company from United States Dollars into Romanian new lei.

Fifth resolution

In order to reflect the resolution taken above, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital of the Company is set at sixty-two thousand six hundred fiftytwo Romanian new lei (RON 62,652) represented by sixty-two thousand six hundred fifty-two (62,652) shares in registered form, having a par value of one Romanian new leu (RON 1) each, all of which are subscribed and fully paid up.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the par value of the shares

at one Romanian new leu (RON 1) each and the exchange and replacement of the existing shares by the new shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seizième jour de septembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Amromco Lux III S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 1315, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.402 (la Société). La Société a été constituée le 7 juin 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 25 août 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1958, page 93950. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU:

Amromco Lux II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de soixante-deux mille six cent cinquante-deux Lei roumains (RON 62,652) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 161.397,

ici représentée par Annick Braquet, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que Amromco Lux II S.à r.l. est l'associé unique de la Société (l'Associé Unique).

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un dollar américain (USD 1) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté vingt mille (20.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar (USD 1) chacune, à vingt-mille et un dollars américains (USD 20.001) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1);

2. Souscription et libération de la part sociale nouvellement émise tel que mentionné au point 1. ci-dessus par une contribution en nature;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. (i) Conversion de la devise du capital social souscrit de la Société du dollar américain (USD) au Leu roumain (RON) au taux de change publié sur le site internet de Oanda (www.oanda.com) applicable au 14 septembre 2011 (c.-à-d. USD 1 = RON 3,13248), (ii) fixation de la valeur nominale des parts sociales de la Société à un Leu roumain (RON 1) chacune, (iii) détermination du nombre de part sociales de la Société en échange et remplacement des vingt mille et une (20.001) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune en soixante-deux mille six cent cinquante-deux (62.652) parts sociales, ayant une valeur nominale de un Leu roumain (RON 1) chacune, et (iv) conversion de tous les comptes dans les livres comptables de la Société du dollar américain au Leu roumain;

5. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter les modifications mentionnées au point 4. ci-dessus;

6. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à la conversion de la devise du capital social de la Société, la fixation de la valeur nominale des parts sociales de la Société à

un Leu roumain (RON 1) chacune et à l'échange et au remplacement des parts sociales existantes par les nouvelles parts sociales dans le registre des associés de la Société; et

7. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un dollar américain (USD 1) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté vingt mille (20.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar (USD 1) chacune, à vingt-mille et un dollars américains (USD 20.001) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1), et la libère intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant total de vingt-quatre millions trois cent soixante-sept mille six cent vingt-six dollars américains (USD 24.367.626) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance).

L'apport en nature sera affecté de la manière suivante:

(i) un dollar américain (USD 1) est affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) vingt-quatre millions trois cent soixante-sept mille six cent vingt-cinq dollars américains (USD 24.367.625) sont affectés au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et la valeur de l'apport en nature de la Créance sont certifiées inter alia par (i) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique, reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat) et (ii) le bilan de la Société en date du 16 septembre 2011, signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan).

Le Certificat stipule en substance que:

“

- la Créance apportée par l'Associé Unique à la Société est inscrite dans le bilan daté du 16 septembre 2011 et enregistrée sous le point «Liabilities / C. Non Subordinated debts / 6.Amounts owed to affiliated undertakings / a) becoming due and payable within one year» (le Bilan);

- l'Associé Unique est l'unique propriétaire de la Créance, le seul ayant droit à la Créance et a le droit de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible;

- sur base de principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, la valeur de la Créance apportée à la Société est, selon le Bilan joint, d'au moins vingt-quatre millions trois cent soixante-sept mille six cent vingt-six dollars américains (USD 24.367.626) et aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu depuis cette évaluation;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique, elle n'est grevée d'aucune restriction, nantissement ou sûreté limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;

- toutes les formalités requises dans le cadre du transfert de la propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès la réalisation de l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra propriétaire de plein droit de la Créance qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Le Certificat et le Bilan joint, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille et un dollars américains (USD 20.001), représenté par vingt mille et une (20.001) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social souscrit de la Société du dollar américain (USD) au Leu roumain (RON) au taux de change publié sur le site internet de Oanda (www.oanda.com) applicable au 14 septembre 2011 (c.à-d. USD 1 = RON 3,13248), étant entendu que le capital social de la Société est désormais fixé à soixante-deux

mille six cent cinquante-deux Lei roumains (RON 62,652) et qu'un montant de zéro virgule soixante-treize Lei roumains (RON 0,73) est affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique décide de fixer de la valeur nominale de parts sociales à un Leu roumain (RON 1) chacune.

L'Associé Unique décide de déterminer du nombre de part sociales en échange et remplacement des vingt mille et une (20.001) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, en soixante-deux mille six cent cinquante-deux (62.652) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un Leu roumain (RON 1) chacune.

L'Associé Unique décide de convertir tous les comptes dans les livres comptables de la Société du dollar américain au Leu roumain.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à soixante-deux mille six cent cinquante-deux Lei roumains (RON 62.652), représenté par soixante-deux mille six cent cinquante-deux (62.652) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un Leu roumain (RON 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à la conversion de la devise du capital social de la Société, la fixation de la valeur nominale des parts sociales à un Leu roumain (RON 1) chacune et à l'échange et au remplacement des parts sociales existantes par les nouvelles parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 7.000.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2011. Relation: LAC/2011/41715. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136853/272.

(110158153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Basell Funding, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 107.544.

Le Bilan de clôture de liquidation arrêté au 10 octobre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011142513/11.

(110165606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

BCCS 2 Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011142514/11.

(110165445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Amromco Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: RON 62.652,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 161.397.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Amromco Lux II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.397 (the Company). The Company was incorporated on June 7, 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on August 25, 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1958 at page 93938. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

THERE APPEARED:

Amromco Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of sixty-two six hundred seventy-seven Romanian new lei (RON 62,677) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.319,

hereby represented by Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record:

I. That Amromco Lux S.à r.l. is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder).

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one United States Dollar (USD 1) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, to twenty thousand and one United States Dollars (USD 20,001) by way of the issuance of one (1) new share of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1);

2. Subscription for and payment of the newly issued share as specified under item 1. by means of a contribution in kind;

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. (i) Conversion of the currency of the subscribed share capital of the Company from United States Dollars (USD) to Romanian new lei (RON) at the exchange rate published on the website of Oanda (www.oanda.com) applicable on September 14, 2011 (i.e., USD 1 = RON 3.13248), (ii) setting of the par value of the shares of the Company at one Romanian new leu (RON 1) each, (iii) determination of the number of shares of the Company in exchange for and replacement of the twenty thousand and one (20,001) shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, at sixty-two thousand six hundred fifty-two (62,652) shares, having a par value of one Romanian new leu (RON 1) each and (iv) conversion of all accounts in the books of the Company from United States Dollars into Romanian new lei;

5. Subsequent amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the changes specified under item 4. above;

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the par value of the shares at one Romanian new leu (RON 1) each and the exchange and replacement of the existing shares by the new shares in the register of shareholders of the Company; and

7. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one United States Dollar (USD 1) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, to twenty thousand and one United States Dollars (USD 20,001) by way of the issuance of one (1) new share of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one (1) new share of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1), and fully pays it up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of ninety seven million four hundred seventy thousand four hundred ninety-seven United States Dollars (USD 97,470,497) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable).

Such contribution in kind shall be allocated as follows:

- (i) one United States Dollar (USD 1) is allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) ninety seven million four hundred seventy thousand four hundred ninety-six United States Dollars (USD 97,470,496) are allocated to the share premium account of the Company.

The existence and the valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate) and (ii) the balance sheet of the Company dated September 16, 2011 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet).

The Certificate states in essence that:

“

- the Receivable contributed by the Sole Shareholder to the Company is shown on the attached balance sheet as per September 16, 2011 and booked under item “Liabilities / C. Non Subordinated debts / 6.Amounts owed to affiliated undertakings / a) becoming due and payable within one year ” (the Balance Sheet);

- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at at least ninety seven million four hundred seventy thousand four hundred ninety-seven United States Dollars (USD 97,470,497) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

The Certificate and the Balance Sheet enclosed thereto, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The share capital of the Company is set at twenty thousand and one United States Dollars (USD 20,001) represented by twenty thousand and one (20,001) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all of which are subscribed and fully paid up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the currency of the subscribed share capital of the Company from United States Dollars (USD) into Romanian new lei (RON) at the exchange rate published on the website of Oanda (www.oanda.com) applicable on September 14, 2011 (i.e., USD 1 = RON 3.13248), it being understood that the share capital of the Company is now set at sixty-two thousand six hundred fifty-two Romanian new lei (RON 62,652) and that an amount of zero point seventy-three Romanian new lei (RON 0.73) is allocated to the share premium account of the Company.

The Sole Shareholder resolves to set the par value of the shares at one Romanian new leu (RON 1) each.

The Sole Shareholder further resolves to determine the number of shares in exchange and replacement of twenty thousand and one (20,001) shares of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, at sixty-two thousand six hundred fifty-two (62,652) shares of the Company, having a par value of one Romanian new leu (RON 1) each.

The Sole Shareholder resolves to convert all accounts in the books of the Company from United States Dollars into Romanian new lei.

Fifth resolution

In order to reflect the resolution taken above, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The share capital of the Company is set at sixty-two thousand six hundred fiftytwo Romanian new lei (RON 62,652) represented by sixty-two thousand six hundred fifty-two (62,652) shares in registered form, having a par value of one Romanian new leu (RON 1) each, all of which are subscribed and fully paid up.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the par value of the shares at one Romanian new leu (RON 1) each and the exchange and replacement of the existing shares by the new shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000..

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seizième jour de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Amromco Lux II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 1315, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.397 (la Société). La Société a été constituée le 7 juin 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 25 août 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1958, page 93938. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU:

Amromco Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de soixante-deux mille six cent soixante-dix-sept Lei

roumains (RON 62.677) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 161.319,

ici représentée par Annick Braquet, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que Amromco Lux S.à r.l. est l'associé unique de la Société (l'Associé Unique).

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un dollar américain (USD 1) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar (USD 1) chacune, à vingt mille et un dollars américains (USD 20.001) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1);

2. Souscription et libération de la part sociale nouvellement émise tel que mentionné au point 1. ci-dessus par une contribution en nature;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. (i) Conversion de la devise du capital social souscrit de la Société du dollar américain (USD) au Leu roumain (RON) au taux de change publié sur le site internet de Oanda (www.oanda.com) applicable le 14 septembre 2011 (c.-à-d. USD 1 = RON 3,13248), (ii) fixation de la valeur nominale des parts sociales de la Société à un Leu roumain (RON 1) chacune, (iii) détermination du nombre de part sociales de la Société en échange et remplacement des vingt mille et une (20.001) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune en soixante deux mille six cent cinquante-deux (62.652) parts sociales, ayant une valeur nominale de un Leu roumain (RON 1) chacune, et (iv) conversion de tous les comptes dans les livres comptables de la Société du dollar américain au Leu roumain;

5. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter les modifications mentionnées au point 4. ci-dessus;

6. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à la conversion de la devise du capital social de la Société, la fixation de la valeur nominale des parts sociales de la Société à un Leu roumain (RON 1) chacune et à l'échange et au remplacement des parts sociales existantes par les nouvelles parts sociales dans le registre des associés de la Société; et

7. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un dollar américain (USD 1) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar (USD 1) chacune, à vingt mille et un dollars américains (USD 20.001) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1), et la libère intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant total de quatre-vingt-dix-sept millions quatre cent soixante-dix mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains (USD 97.470.497) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance).

L'apport en nature sera affecté de la manière suivante:

(i) un dollar américain (USD 1) est affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) quatre-vingt-dix-sept millions quatre cent soixante-dix mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains (USD 97.470.496) sont affectés au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et la valeur de l'apport en nature de la Créance sont certifiées inter alia par (i) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique, reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat) et (ii) le bilan de la Société en date du 16 septembre 2011, signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan).

Le Certificat stipule en substance que:

«

- la Créance apportée par l'Associé Unique à la Société est inscrite dans le bilan daté du 16 septembre 2011 et enregistrée sous le point «Liabilities / C. Non Subordinated debts / 6.Amounts owed to affiliated undertakings / a) becoming due and payable within one year» (le Bilan);

- l'Associé Unique est l'unique propriétaire de la Créance, le seul ayant droit à la Créance et a le droit de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible;

- sur base de principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, la valeur de la Créance apportée à la Société est, selon le Bilan joint, d'au moins quatre-vingt-dix-sept millions quatre cent soixante-dix mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains (USD 97.470.497) et aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu depuis cette évaluation;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique, elle n'est grevée d'aucune restriction, nantissement ou sûreté limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;

- toutes les formalités requises dans le cadre du transfert de la propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès la réalisation de l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra propriétaire de plein droit de la Créance qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Le Certificat et le Bilan joint, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille et un dollars américains (USD 20.001), représenté par vingt mille et une (20.001) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social souscrit de la Société du dollar américain (USD) au Leu roumain (RON) au taux de change publié sur le site internet de Oanda (www.oanda.com) applicable le 14 septembre 2011 (c.-à-d. USD 1 = RON 3,13248), étant entendu que le capital social de la Société est désormais fixé à soixante-deux mille six cent cinquante-deux Lei roumains (RON 62.652) et qu'un montant de zéro virgule soixante-treize Lei roumains (RON 0,73) est affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique décide de fixer de la valeur nominale de parts sociales à un Leu roumain (RON 1) chacune.

L'Associé Unique décide de déterminer du nombre de part sociales en échange et remplacement des vingt mille et une (20.001) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, en soixante-deux mille six cent cinquante-deux (62.652) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un Leu roumain (RON 1) chacune.

L'Associé Unique décide de convertir tous les comptes dans les livres comptables de la Société du dollar américain au Leu roumain.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à soixante-deux mille six cent cinquante-deux Lei roumains (RON 62.652), représenté par soixante-deux mille six cent cinquante-deux (62.652) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un Leu roumain (RON 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à la conversion de la devise du capital social de la Société, la fixation de la valeur nominale des parts sociales à un Leu roumain (RON 1) chacune et à l'échange et au remplacement des parts sociales existantes par les nouvelles parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 7.000,.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2011. Relation: LAC/2011/41714. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136851/274.

(110158146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

BCP Cayman V OSUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.269.

—
Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 05 octobre 2011.

Les actionnaires ont décidé:

D'accepter la démission de Aidan J. Foley a la fonction de gérant de catégorie B avec effet au 5 octobre 2011.

De renommer Agnes Csorgo, né le 27 juillet 1978 à Hatvan, Hongrie ayant son siège sociale au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg à la fonction de gérante de catégorie B pour une période indéterminée avec effet au 05 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.10.2011.

Référence de publication: 2011142515/15.

(110165904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

BE Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.439.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011142517/10.

(110165452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

BCP Cayman V-A OSUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.271.

—
Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 05 octobre 2011.

Les actionnaires ont décidé:

D'accepter la démission de Aidan J. Foley a la fonction de gérant de catégorie B avec effet au 5 octobre 2011.

De renommer Agnes Csorgo, né le 27 juillet 1978 à Hatvan, Hongrie ayant son siège sociale au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg à la fonction de gérante de catégorie B pour une période indéterminée avec effet au 05 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18.10.2011.

Référence de publication: 2011142516/15.

(110165679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Melfin B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.814.621,71.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 88.944.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of September.

Before Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of MELFIN B.V., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office in Arnhem, the Netherlands and having its principal establishment at 56, rue Charles Martel in L-2134 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 88.944 (the Company).

The Company's principal establishment has been transferred from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 23 August 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N ° - 1544 of 25 October 2002. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 1. March 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N ° - 1026 of 1 June 2007.

There appeared:

Melfund Group B.V. (formerly MELCHEMIE GROUP B.V.), having its official seat In Arnhem (NL) and its office adress at (3701 AW) Zeist, 2° Hogeweg 85, registered with the Dutch Trade Regi ster of the Chambers of Commerce under number 09054289 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Herman MOORS, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 9, 2011, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment of Article 12 of the articles of incorporation of the Company, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 12.** The Company is managed by by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.”

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 12 of the articles of incorporation of the Company, which will henceforth have the wording reproduced in the aforesaid agenda.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 1,000.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de MELFIN B.V., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à Arnhem, Pays-Bas, et ayant son principal établissement au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B 88.944 (la Société).

Le principal établissement de la Société a été transféré des Pays-Bas au Grand-Duché de Luxembourg par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 août 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N^o - 1544 du 25 octobre 2002. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, No 1026 du 1^{er} juin 2007.

A comparu:

Melfund Group B.V. (anciennement MELCHEMIE GROUP B.V.), ayant son siège social à Arnhem (NL) et son siège administratif à (3701 AW) Zeist, 2^o Hogeweg 85, NL, inscrite au registre de commerce néerlandais sous le numéro 09054289 (l'Associé Unique),

ici dûment représentée par M. Herman MOORS, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 août 2011, ladite procuration après signature «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de l'article 12 des Statuts pour lui donner la version nouvelle suivante.

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts, seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité des gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.»

2. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 12 des Statuts pour lui donner la teneur dont question à l'ordre du jour ci-avant désigné.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incombent à la Société à la suite du présent acte sont estimés à 1.000,- Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble, avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: H. Moors et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2011. LAC/2011/40975. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137735/118.

(110159027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Betulla Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BETULLA FINANCIERE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011142519/11.

(110165258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Black Horse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 78.519.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142520/10.

(110165385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Finavias S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.638.594,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.767.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of September.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Fininfra, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.745,

hereby represented by Jennifer Ferrand, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 September 2011.

2) AXA Infrastructure Investissement SAS, a société par actions simplifiée governed by the laws of France, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, having a share capital of sixty-nine million eight hundred

thirty thousand euro (EUR 69,830,000.-), registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 489 695 957,

hereby represented by Jennifer Ferrand, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 September 2011.

3) AXA UK Infrastructure Investment SAS, a société par actions simplifiée governed by the laws of France, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, having a share capital of thirty-one million nine hundred forty-five thousand euro (EUR 31,945,000.-), registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 409 160 645,

hereby represented by Jennifer Ferrand, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 September 2011.

The said proxies, signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties are the shareholders of Finavias S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having a corporate capital of two million three hundred thirty-five thousand two hundred sixty-one euro (EUR 2,335,261.-), with registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, of 20 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 19 July 2008, number 1787, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.767 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended by a deed of the undersigned notary, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, of 3 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 9 June 2011, number 1250.

The appearing parties, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the corporate capital by an amount of three hundred three thousand three hundred thirty-three euro (EUR 303,333.-) so as to raise it from its present amount of two million three hundred thirty-five thousand two hundred sixty-one euro (EUR 2,335,261.-) to two million six hundred thirty-eight thousand five hundred ninety-four euro (EUR 2,638,594.-).

2 To issue three hundred three thousand three hundred thirty-three (303,333) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, together with payment of a share premium in a total amount of thirty million thirty thousand sixteen euro (EUR 30,030,016.-), by Fininfra, AXA Infrastructure Investissement SAS and AXA UK Infrastructure Investment SAS, and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

5 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved to increase the corporate capital by an amount of three hundred three thousand three hundred thirty-three euro (EUR 303,333.-) so as to raise it from its present amount of two million three hundred thirty-five thousand two hundred sixty-one euro (EUR 2,335,261.-) to two million six hundred thirty-eight thousand five hundred ninety-four euro (EUR 2,638,594.-).

Second resolution

The shareholders resolved to issue three hundred three thousand three hundred thirty-three (303,333) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment

1. Thereupon has appeared Jennifer Ferrand, prenamed, acting in her capacity as duly authorised attorney-in-fact of Fininfra, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Fininfra for one hundred fifty-one thousand six hundred sixty-seven (151,667) new shares having each a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium in a total amount of fifteen million fifteen thousand seven euro and fifty cent (EUR 15,015,007.50), and to make payment for such new shares and the share premium by a contribution in cash.

The amount of fifteen million one hundred sixty-six thousand six hundred seventy-four euro and fifty cents (EUR 15,166,674.50) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence of it having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the shareholders resolved to accept the said subscription and payment and to allot the one hundred fifty-one thousand six hundred sixtyseven (151,667) new shares to Fininfra.

2. Thereupon has appeared Jennifer Ferrand, prenamed, acting in her capacity as duly authorised attorney-in-fact of AXA Infrastructure Investissement SAS, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of AXA Infrastructure Investissement SAS for one hundred fourteen thousand six hundred sixteen (114,616) new shares having each a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium in a total amount of eleven million three hundred forty-seven thousand eighteen euro and fiftyone cents (EUR 11,347,018.51), and to make payment for such new shares and the share premium by a contribution in cash.

The amount of eleven million four hundred sixty-one thousand six hundred thirty-four euro and fifty-one cent (EUR 11,461,634.51) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence of it having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the shareholders resolved to accept the said subscription and payment and to allot the one hundred fourteen thousand six hundred sixteen (114,616) new shares to AXA Infrastructure Investissement SAS.

3. Thereupon has appeared Jennifer Ferrand, prenamed, acting in her capacity as duly authorised attorney-in-fact of AXA UK Infrastructure Investment SAS, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of AXA UK Infrastructure Investment SAS for thirty-seven thousand fifty (37,050) new shares having each a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium in a total amount of three million six hundred sixty-seven thousand nine hundred eighty-nine euro and ninety-nine cents (EUR 3,667,989.99), and to make payment for such new shares and the share premium by a contribution in cash.

The amount of three million seven hundred five thousand thirty-nine euro and ninety-nine cents (EUR 3,705,039.99) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence of it having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the shareholders resolved to accept the said subscription and payment and to allot the thirty-seven thousand fifty (37,050) new shares to AXA UK Infrastructure Investment SAS.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital (first paragraph).** The issued capital of the Company is set at two million six hundred thirty-eight thousand five hundred ninety-four euro (EUR 2,638,594.-) divided in two million six hundred thirty-eight thousand five hundred ninety-four (2,638,594) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known by the notary by his surnames, first names, civil status and residences, the said person signed together with us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour de septembre.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Fininfra, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.745,

représentée aux fins des présentes par Jennifer Ferrand, employé privée, résidant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 23 septembre 2011.

2) AXA Infrastructure Investissement SAS, une société par actions simplifiée, régie par le droit français, ayant son siège social au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, ayant un capital social de soixante-neuf millions huit cent trente mille euros (EUR 69.830.000.-), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 489 695 957,

représentée aux fins des présentes par Jennifer Ferrand, employé privée, résidant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 23 septembre 2011.

3) AXA UK Infrastructure Investment SAS, une société par actions simplifiée, régie par le droit français, ayant son siège social au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, ayant un capital social de trente et un millions neuf cent quarante-cinq euros (EUR 31.945.000,-), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 409 160 645,

représentée aux fins des présentes par Jennifer Ferrand, employée privée, résidant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 23 septembre 2011.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par les représentants des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les parties comparantes sont les associés de la société Finavias S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux millions trois cent trente-cinq mille deux cent soixante et un euros (EUR 2.335.261,-), ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 20 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 19 juillet 2008, numéro 1787, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.767 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement par un acte du notaire soussigné Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch en date du 3 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 9 juin 2011, numéro 1250.

Les parties comparantes, reconnaissant être parfaitement informées des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social à concurrence de trois cent trois mille trois cent trente-trois euros (EUR 303.333,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions trois cent trente-cinq mille deux cent soixante et un euros (EUR 2.335.261,-) à deux millions six cent trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 2.638.594,-).

2 Émission de trois cent trois mille trois cent trente-trois (303.333) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente millions trente mille seize euros (EUR 30.030.016,-), par Fininfra, AXA Infrastructure Investissement SAS et AXA UK Infrastructure Investment SAS, et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en espèces.

4 Modification de l'article 5, alinéa premier, des statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5 Divers.

ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent trois mille trois cent trente-trois euros (EUR 303.333,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions trois cent trente-cinq mille deux cent soixante et un euros (EUR 2.335.261,-) à deux millions six cent trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 2.638.594,-).

Deuxième résolution

Les associés ont décidé d'émettre trois cent trois mille trois cent trente-trois (303.333) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

1. S'est ensuite présentée Jennifer Ferrand, précitée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Fininfra, précitée, en vertu de la prédite procuration.

Le comparant a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de Fininfra, cent cinquante et un mille six cent soixante-sept (151.667) parts sociales nouvelles ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quinze millions quinze mille sept euro et cinquante centimes (EUR 15.015.007,50), et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles et la prime d'émission par un apport en numéraire.

Le montant de quinze millions cent soixante-six mille six cent soixante-quatorze euros et cinquante centimes (EUR 15.166.674,50) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, les associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les cent cinquante et un mille six cent soixante-sept (151.667) parts sociales nouvelles à Fininfra.

2. S'est ensuite présenté Jennifer Ferrand, précitée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de AXA Infrastructure Investissement SAS, précitée, en vertu de la prédite procuration.

Le comparant a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de AXA Infrastructure Investissement SAS, cent quatorze mille six cent seize (114.616) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de onze millions trois cent quarante-sept mille dix-huit euros et cinquante et un centimes (EUR 11.347.018,51), et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles et la prime d'émission par un apport en numéraire.

Le montant de onze millions quatre cent soixante et un mille six cent trente-quatre euros et cinquante et un centimes (EUR 11.461.634,51) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, les associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les cent quatorze mille six cent seize (114.616) parts sociales nouvelles à AXA Infrastructure Investissement SAS.

3. S'est ensuite présentée Jennifer Ferrand, précitée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de AXA UK Infrastructure Investment SAS, précitée, en vertu de la précitée procuration.

Le comparant a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de AXA UK Infrastructure Investment SAS, trente-sept mille cinquante (37.050) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois millions six cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingtdix-neuf centimes (EUR 3.667.989,99), et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles et la prime d'émission par un apport en numéraire.

Le montant de trois millions sept cent cinq mille trente-neuf euros et quatrevingt-dix-neuf centimes (3.705.039,99) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, les associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les trente-sept mille cinquante (37.050) parts sociales nouvelles à AXA UK Infrastructure Investment SAS.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les associés ont décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis (alinéa premier).** Le capital émis de la Société est fixé à deux millions six cent trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 2.638.594,-) divisé en deux millions six cent trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (2.638.594) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Ferrand, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 septembre 2011. Relation: RED/2011/2003. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011138771/224.

(110160644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

BNP Paribas Lease Group Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 107.877.

En date du 11 mars 2010, la société est MAZARS LUXEMBOURG inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° 159962, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, a été nommée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, comme réviseur d'entreprises agréé en remplacement de la société anonyme Fiduo.

Luxembourg, le 14.10.2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour BNP Paribas Lease Group Luxembourg

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011142522/15.

(110165270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Bois et Jardins Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 2, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 125.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011142523/10.

(110165490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Bridgepoint Europe III Investments (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011142527/10.

(110165453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

DH New Investment XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.296.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of September.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of DHCRE II Holdco II S.à r.l. having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 113.167 (the "Sole Shareholder"), acting in its capacity as the sole shareholder of DH New Investment XI S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 154.296 incorporated by deed dated July 13, 2010, published in Memorial C number 1727, p 82.874, of August 24, 2010 (the "Company").

The Meeting is presided by Mr Paul King, accountant, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Jörn Hesse, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the Sole Shareholder represented and the number of the shares held by him are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five Euros) each, representing the whole capital of the Company are duly represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Approval of the accounting situation of the Company for the period from January 1, 2011 to September 9, 2011;

5. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and
6. Miscellaneous.

IV.- After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution:

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Meeting resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., prenamed, as liquidator (The "Liquidator").

Third resolution:

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the general meeting of the partners. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution:

The Meeting resolves to approve the accounting situation of the Company for the period from January 1, 2011 to September 9, 2011;

Fifth resolution:

The Meeting decides to grant full and total discharge to the board of managers for the accomplishment of their respective mandates until today.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf septembre.

Devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de DHCRE II Holdco II S.à r.l., une société ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le N° 113.167, l'«Associé Unique», en qualité d'Associé Unique de la société à responsabilité limitée «DH New Investment XI S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le N° 154.296, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 2010, publié au Mémorial C N° 1727, page 82.874, du 24 août 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Paul King, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Jörn Hesse, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'Associé Unique représenté et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il ressort de cette liste de présence que les 500 (500) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le «Liquidateur»);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de la Société pour la période du 1 janvier 2011 au 7 juillet 2011;
5. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs; et
6. Divers.

IV.- Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., précité, en tant que liquidateur (le «Liquidateur»).

Troisième résolution:

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Assemblée décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution:

Les associés décident d'approuver le bilan et le compte des profits et pertes de la Société pour la période s'écoulant du 1 janvier 2011 au 9 septembre 2011.

Cinquième résolution:

L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.
Signé: P. KING, J. HESSE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40491. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011140229/131.

(110162695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Bridgepoint Europe II Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 79.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011142526/10.

(110165454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Bridgepoint Europe III Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 112.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011142528/10.

(110165448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Bridgepoint Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 149.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011142529/10.

(110165456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Sepik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 163.877.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt septembre.

par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

La société FINACAP HOLDING S.A., dont le siège social est au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: SEPIK S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement. La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 1.500.000,-) représenté par 1.500 (mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chaque, chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à QUINZE MILLIONS D'EUROS (EUR 15.000.000,-) représenté par QUINZE MILLE (15.000) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nuepropriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire. Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de l'année, et finit le 31 décembre de cette même année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de mars à 09.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2012.

Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le deuxième mercredi du mois de mars en 2013.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

La société FINACAP S.A., préqualifiée	1.500
TOTAL: MILLE CINQ CENTS ACTIONS	1.500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 1.500.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à trois mille euros (€ 3.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Norbert SCHMITZ, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur;

- La société FMS SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 101.240, est nommé représentant permanent Monsieur Michel DI BENEDETTO, employé privé, né à Mont-Saint-Martin (France), le 16 septembre 1969, avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

- La société S.G.A. SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 76.118, est nommé représentant permanent Monsieur Dominique MOINIL, employée privée, né à Namur (Belgique), le 28 décembre 1959, avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

- Monsieur Eric HERREMANS, employé, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2017.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, elle a tout signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12784. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011140504/159.

(110162256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Broadband Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 146.370.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Référence de publication: 2011142531/10.

(110165382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Brit Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 106.040.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Brit Investments S.A. tenue en date du 30 septembre 2011 à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- La société Citadel Administration S.A. a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société Cardinal Nominees Limited démissionnaire, avec effet au 1^{er} octobre 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Commissaire aux comptes:

Citadel Administration S.A.

15-17 avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

Pour extrait conforme
S.W. BAKER
Administrateur

Référence de publication: 2011142530/20.

(110165873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Broadband Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 146.370.

Les comptes annuels pour la période du 27 mai 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Référence de publication: 2011142532/11.

(110165383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

SOF-VII European Sub-Holdings I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.220.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and eleven , on the ninth day of September.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole Partner of "SOF-VII European Sub-Holdings I S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 111 220 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary having his professional address in Luxembourg, on September 15, 2005, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 174 of January 25, 2006.

There appeared:

The sole Partner of the Company, "SOF-VII European Holdings I S.à r.l." a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, registered with the Trade and Company register of Luxembourg under number B 106 773 (the "Sole Partner"), represented by MRS Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, having her professional address in L-4030 Esch-sur-Alzette, 5 rue Zénon Bernard, duly authorized to act on behalf of the Sole Partner by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Partner declared and requested the notary to act that:

I. - All the 500 shares with a nominal value of EUR 25 each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Partner of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the board of managers;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

First resolution:

- The Sole Partner waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the

items of the agenda. The Sole Partner resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

- It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation:
- The corporate capital of the Company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) divided into 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty five euros) each, which is entirely subscribed and fully paid up.
- The Sole Partner is the sole owner of all the shares of the Company.
- The Sole Partner approves the interim balance sheet of the Company as at September 2, 2011 attached hereto as schedule A (the "Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

Third resolution:

- The Sole Partner appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Partner, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the Company does no longer carry out any activity;
- (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Partner, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Partner undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;
- (iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Partner which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Partner irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;
- (iv) The Sole Partner will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

Fourth resolution:

- The Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed.

Fifth resolution:

- Discharge is given to the following manager of the Company for their mandates until today:
- Thierry Drinka, with professional address at 6 rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg;
- Jerome Silvey, residing at 591, West Putnam Ave, USA – CT 06830 Greenwich;
- Peggy Murphy, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Sixth resolution:

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille onze, le neuf septembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'Associé unique de la société à responsabilité limitée "SOF-VII European Sub-Holdings I S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 111 220 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 septembre 2005, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 25 janvier 2006, numéro 174.

A comparu:

L'Associé unique de la Société, "SOF-VII European Holdings I S.à r.l." une Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg («l'Associé Unique»), représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, dûment autorisé à représenter l'Associé Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que les 500 (cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Associé Unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge au Conseil de Gérance;
6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans.

Première résolution

- L'Associé Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution

- Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation:
- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12,500 (douze mille cinq cent euros), représentés par 500 (cinq cent) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq euros) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.
- L'Associé Unique est propriétaire de toutes les actions sociales de la Société.
- L'Associé Unique approuve la situation financière intérimaire de la Société au 2 septembre 2011 ci-joint en annexe A (l'«Annexe A») et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution

- L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

l'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'a plus d'activité;
- (ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Associé Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;

(iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Associé Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.

(iv) l'Associé Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

Quatrième résolution

- l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

Cinquième résolution

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour son mandat jusqu'à cette date:
- Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6 rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg;
- Jerome Silvey, demeurant au 591, West Putnam Ave, USA – CT 06830 Greenwich;
- Peggy Murphy, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Sixième résolution

- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 5 rue Guillaume Kroll L-1882, Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des Associés de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 septembre 2011. Relation: EAC /2011/12203. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011140513/171.

(110162201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

B4F S.à r.l., Building for the Future S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 81.491.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142533/10.

(110165808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Business Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 74.712.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011142535/9.

(110165262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

C.P.I. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rôlach.
R.C.S. Luxembourg B 139.729.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011142536/10.

(110165354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Captain North Sea Finance Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 114.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alain STEICHEN

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2011142537/11.

(110165332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Structif S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 163.887.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the sixth of October.
Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Ioannis ROUSOCHATZAKIS, born the 14th May 1966 in Irakleio, Greece residing at 2, Allée des Charmes, L-1372 Luxembourg, here represented by Mr Stéphane SABELLA, lawyer, with professional address at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4th, 2011.

The aforesaid proxy, being initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following deed of incorporation of a "société à responsabilité limitée" which he declares to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

Art. 1. There is hereby established a company in the form of a "société à responsabilité limitée" which will be governed by the laws relative to such an entity (below "The Company"), and in particular the law of August 10th, 1915 regarding commercial companies, as amended (below "The Law"), as well as by the articles of association of the Company (below "the articles of association"), which specify in their articles 7, 10, 11 and 14, the exceptional rules applying to the sole limited liability company.

Art. 2. The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, to carry on the business of providing all kinds of services relating to Information Technology (IT) including: a) providing IT consulting and training services, b) designing, developing, operating and supporting online services, making them available through the Internet and renting/leasing/selling access licenses/rights for those services, c) designing, developing, operating and supporting computer applications and broader IT solutions, d) creating computer software and selling/renting/licensing it to customers through online or offline distribution channels, e) managing, licensing and selling its intellectual property including software applications and online services and any related IP assets it creates or acquires, f) providing any ancillary services related to IT and the computer industry necessary to pursue its objects. g) partnering with or participating in other companies for pursuing its objects.

Art. 3. The company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The company will have the name: "STRUCTIF S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg through a resolution of an extraordinary general meeting of partners deliberating in the manner provided for amendments to these articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the same borough by a resolution of the board of managers.

The company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five shares (125) having a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The company may repurchase its own shares.

However, if the repurchase price exceeds the nominal value of the shares to be repurchased, the repurchase may be decided only insofar as distributable reserves are available for the surplus of the purchase price. The resolution of the partners to repurchase the shares will be taken by an unanimous vote of the partners representing all the share capital, gathered in shareholder's meeting and will involve a reduction of the share capital by cancellation of the repurchased shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the share capital may be changed at any time by a resolution of the sole partner or by a resolution of the general shareholder's meeting, in accordance with provisions of article 14 of the present articles of association.

Art. 8. Each share gives its holder a right over the assets and the profit of the company, in proportion with the total of shares representing the corporate capital.

Art. 9. The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

The shares of the Company are indivisible, since only 1 (one) owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative in the Company.

Art. 10. Supposing there is only a sole partner the shares held by this one are freely transferred.

Supposing there are several partners, the shares held by each of them are freely only for the application of what is prescribed by the article 189 of the Law.

Art. 11. The company shall not be dissolved following the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers are not necessarily managing partners. The managers are revocable "ad natum".

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The managers may vote in writing including letter, telegram, telefax, e-mail as well as by teleconference. If resolutions are taken by teleconference, they shall be recorded in minutes and signed by all managers participating at the meeting. A written resolution, approved and signed by all the managers shall have the same effect as a resolution taken at a meeting of the board of managers. Resolutions of the Board of Managers may also be taken by circular way.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The company shall be bound by the signature of its single manager or in case of plurality of managers by the joint signature of any two managers of the board of managers.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of managers, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he/she owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares she/he holds. The collective decisions are only validly taken insofar they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

However, resolutions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Art. 15. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the 31st of December, the manager or in case of plurality of managers, the board of managers prepares the inventory, the balance sheet and the profit and loss account of the Company in accordance with the Law.

Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the registered office of the Company.

Art. 17. The gross profits of the Company resumed in the balance sheet, after deduction of the general expenses, depreciation and charges represents the net profit of the Company. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partners in proportion to the amount of Company's share capital held.

Interim dividends may be paid at any time, subject to the respect of the following conditions:

1. Interim accounts shall be drawn-up by the manager or the board of managers;
2. Interim accounts, profits carried or allocated to an extraordinary reserve y including, shows a benefit;
3. Only the sole shareholder or the general meeting of partners is competent to decide for the distribution of interim dividends;
4. The payment is made by the Company only after assuring that the rights of creditors are not threatened.

Art. 18. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Art. 19. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law as such as this Law has been or may be amended from time to time.

Subscription - Payment

Upon incorporation, all the shares were fully subscribed and fully paid-up by payment in cash, so that the amount of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euros) is now at the disposal of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred and fifty euros (EUR 1,250.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder has resolved that:

1) The following person has been appointed as manager of the company: Mr Ioannis ROUSOCHATZAKIS, above qualified,

His mandate will fall due during the general meeting of partners to be held in the year 2016.

2) The registered office is located at 2, Allée des Charmes, L-1372 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le six octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Mr. Ioannis ROUSOCHATZAKIS, née le 14 mai 1966 à Irakleio, grèce demeurant au 2, Allée des Charmes, L-1372 Luxembourg, ici représenté par Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 4 octobre 2011.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, d'effectuer toutes types de prestations de services informatiques incluant non exhaustivement: a) l'assistance, le conseil et la formation dans le domaine informatique, b) le design, le développement, la maintenance de services en ligne qui pourront être disponibles via internet, avec la possibilité de location, leasing, vente des licences/droits attachés aux services prestés, c) le design, le développement, la maintenance et le support d'applications informatiques et de solutions informatiques, d) la création de «Software» ainsi que la vente, location et l'octroi des licences liées aux «Software» à des clients par l'intermédiaire de canaux de distributions en ligne ou non, e) la gestion, l'octroi de licences et la vente de propriété intellectuelle incluant des applications «Software», de services en ligne et de propriété intellectuelle créée ou acquise, f) la prestation de tous types de services relatifs à l'informatique et à l'industrie informatique nécessaire à la réalisation de son objet, g) de s'associer ou de collaborer avec d'autres sociétés pour réaliser son objet social,

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "STRUCTIF S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant la totalité du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des dispositions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec les dispositions de l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les gérants peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé, par tous les gérants qui y ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les gérants auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Le gérant, ou en cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

La Société sera engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, avec effet au 31 décembre, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse l'inventaire, le bilan et le compte de pertes et profits conformément à la Loi.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Art. 19. Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la Loi, telle qu'elle a été ou sera modifiée en temps opportun.

Souscription - Libération

A la constitution, toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées par un versement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve désormais à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié auprès du notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ mille deux cent cinquante euros (1.250 EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1) Monsieur Ioannis ROUSOCHATZAKIS, préqualifié, est nommé gérant unique de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale des associés qui se tiendra en l'an 2016.
- 2) Le siège social de la Société est fixé au 2, Allée des Charmes, L-1372 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate ici que les parties comparantes ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdites parties, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Sabella et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44639. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140519/273.

(110162459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 234.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011142504/10.

(110165379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Cidron Food Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 300.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.735.

En date du 22 septembre 2011, l'associé Cucina Lux Investment Limited, avec siège social à Eureka Business Park, Enterprise House, TN25 4AG Ashford, Kent, Royaume-Uni, a cédé ses 53 000 000 parts sociales à Brake Bros Limited, avec siège social à Eureka Business Park, Enterprise House, TN25 4AG Ashford, Kent, Royaume-Uni, qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la société sont:

- Brake Bros Limited, précité, avec 200 000 000 parts sociales
- Nordic Wholesale Services S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec 100 000 000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142539/17.

(110165626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 130.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011142505/10.

(110165380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 130.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011142506/10.

(110165381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Time and Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.433.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company Time and Life S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 162433, incorporated by deed of the undersigned notary on July 15, 2011, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs Christina SCHMIT-VALENT, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Bob PLEIN, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Adoption of a nominal value of EUR 0.01 per share and exchange of the 310 existing shares with a nominal value of EUR 100.- each against 3,100,000 shares with a nominal value of EUR 0.01 each.

2) Increase of the company's capital to the extent of EUR 200,000. in order to raise it from the amount of EUR 31,000.- to EUR 231,000.- by the issue of 20,000,000 new shares with a nominal value of EUR 0.01 each having the same rights and obligations as the existing shares.

3) Subscription of all the 20,000,000 new shares with a nominal value of EUR 0.01 each by the sole shareholder of the company, namely "The Capital Investment Trust", a trust duly incorporated under the laws of Channel Islands, with registered office at IFG House, 15 Union Street, St Helier, Jersey, represented by its trustee IFG TRUST COMPANY (CHANNEL ISLANDS) LIMITED, with registered office at IFG House, 15 Union Street, St Helier, Jersey, and full payment of said shares by contribution in cash of EUR 200,000.-.

4) Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

“The corporate capital is set at two hundred and thirty one thousand Euro (EUR 231,000.-) divided into twenty three million and one hundred thousand (23,100,000) shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.”.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed “ne varietur” by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter’s office.

The proxies of the represented shareholders signed “ne varietur” by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to adopt a nominal value of one Cent (EUR 0.01) per share and to exchange the three hundred and ten (310) existing shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each against three million and one hundred thousand (3,100,000) shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

Second resolution

The meeting decides to increase the company’s capital to the extent of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) in order to raise it from the amount of thirty one thousand (EUR 31,000.-) to two hundred and thirty one thousand Euro (EUR 231,000.-) by the issue of twenty million (20,000,000) new shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

All the twenty million (20,000,000) new shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each are subscribed by the sole shareholder of the company, The Capital Investment Trust, a trust duly incorporated under the laws of Channel Islands, with registered office at IFG House, 15 Union Street, St Helier, Jersey, represented by its trustee IFG TRUST COMPANY (CHANNEL ISLANDS) LIMITED, with registered office at IFG House, 15 Union Street, St Helier, Jersey, and are fully paid up by contribution in cash of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-).

Said contribution in cash of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) has been proved to the undersigned notary by a bank certificate. This amount is now at the free disposal of the company Time and Life S.A..

The sole shareholder is represented by Mr. Alain THILL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Third resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article five of the articles of association, which will have henceforth the following wording:

" **Art. 5. (paragraph 1).** The corporate capital is set at two hundred and thirty one thousand Euro (EUR 231,000.-) divided into twenty three million and one hundred thousand (23,100,000) shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each."

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about one thousand six hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Time and Life S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 162433, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 15 juillet 2011, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Madame Christina SCHMIT-VALENT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Adoption d'une valeur nominale de EUR 0,01 par action et échange des 310 actions existantes d'une valeur nominale de EUR 100, chacune contre 3.100.000 actions d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

2) Augmentation du capital de la société à concurrence de EUR 200.000,- pour le porter de son montant de EUR 31.000,- à EUR 231.000,- par l'émission de 20.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

3) Souscription de toutes les 20.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune par l'actionnaire unique de la société, à savoir "The Capital Investment Trust", un trust dûment constitué sous les lois des Iles Anglo Normandes, avec siège social à IFG House, 15 Union Street, St Helier, Jersey, représenté par son trustee IFG TRUST COMPANY (CHANNEL ISLANDS) LIMITED, avec siège social à IFG House, 15 Union Street, St Helier, Jersey, et libération intégrale desdites actions par versement en numéraire de EUR 200.000,-.

4) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à deux cent trente et un mille Euros (EUR 231.000,-) représenté par vingt-trois millions cent mille (23.100.000) actions d'une valeur nominale d'un Cent (EUR 0,01) chacune."

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter une valeur nominale d'un Cent (EUR 0,01) par action et d'échanger des trois cent dix (310) actions existantes d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune contre trois millions cent mille (3.100.000) actions d'une valeur nominale d'un Cent (EUR 0,01) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société à concurrence de deux cent mille Euros (EUR 200.000,-), pour le porter de son montant de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à deux cent trente et un mille Euros (EUR 231.000,-), par l'émission de vingt millions (20.000.000) d'actions nouvelles d'une valeur nominale d'un Cent (EUR 0,01) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Toutes les vingt millions (20.000.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un Cent (EUR 0,01) chacune sont souscrites par l'actionnaire unique de la société, The Capital Investment Trust, un trust dûment constitué sous les lois des Iles Anglo Normandes, avec siège social à IFG House, 15 Union Street, St Helier, Jersey, représenté par son trustee IFG TRUST COMPANY (CHANNEL ISLANDS) LIMITED, avec siège social à IFG House, 15 Union Street, St Helier, Jersey, et sont libérées intégralement par versement en numéraire de deux cent mille Euros (EUR 200.000,-).

Le versement en numéraire d'un montant de deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) a été prouvé au notaire instrumentant par un certificat bancaire. Ce montant est désormais à la libre disposition de la société Time and Life S.A..

L'actionnaire unique est représenté par Monsieur Alain THILL, préqualifié, en vertu de d'une procuration sous seing privé.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à deux cent trente et un mille Euros (EUR 231.000,-) représenté par vingt-trois millions cent mille (23.100.000) actions d'une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0,01) chacune."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille six cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Bob PLEIN, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 septembre 2011. Relation GRE/2011/3323. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140526/153.

(110162409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

KEY SAFETY SYSTEMS Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 93.789.

L'an deux mille onze, le huit septembre.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Key Cayman II GP LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 160, Greentree Drive, Suite 101, 19904 Dover, Comté de Kent, Delaware, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée sous le numéro 3684420 (l'«Associé»),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée unique de Key Safety Systems Luxembourg S.à r.l, une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.789, constituée par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Mersch, demeurant dorénavant à Luxembourg, le 23 avril 2003, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro C-703 daté du 3 juillet 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 18 août 2003, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations», numéro 1031 du 6 octobre 2003 (la "Société").

(ii) Que l'Associé a adopté les résolutions suivantes.

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence il est décidé de modifier, avec effet immédiat, la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** The registered office is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.»

« **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12193. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011142711/49.

(110165753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Kinder House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KINDER HOUSE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011142712/12.

(110165497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

X.A.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 163.899.

STATUTS

L'an deux mille onze, le trente septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Dominique PHILIPPE, administrateur de sociétés, né à Bourbonne-les-Bains, France, le 4 mars 1951, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Lequel comparant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «X.A.S. S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré à une autre adresse dans la même commune du Grand-Duché du Luxembourg sur simple décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles.

La société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

La société peut également entreprendre et réaliser, pour son propre compte, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toute opération d'acquisition, de vente, de location, d'exploitation et de gestion de biens ou de droits immobiliers.

La société peut réaliser toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt aux sociétés faisant partie de son groupe, ainsi qu'émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par trois mille cents (3.100) actions, d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune.

Chaque action donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque, à une assemblée générale des actionnaires de la société, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des actionnaires relèvent de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration élit un président. En l'absence du président un autre administrateur peut présider la réunion.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues.

L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

En cas de circonstances exceptionnelles et sur décision expresse du Président, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

En cas d'administrateur unique, la société sera engagée par la seule signature de l'administrateur unique.

Si un administrateur-délégué est nommé, la société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit chaque deuxième lundi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera à la date de signature des présents statuts, et se terminera au 31 décembre 2011.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2012.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, représenté comme dit est, déclare souscrire la totalité des actions, comme suit:

- Monsieur Dominique PHILIPPE, prénommé	3.100 actions
- Total	3.100 actions

Libération

Toutes les actions ont été libérées par un apport en numéraire de Monsieur Dominique PHILIPPE de TRENTE ET UN MILLE EUROS de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

138816

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Dominique PHILIPPE, administrateur de sociétés, né à Bourbonne-les-Bains, France, le 4 mars 1951, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

- Monsieur Gérard GAILLARD, employé privé, né à Châlons-en-Champagne, France, le 8 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

- Madame Martine CAMUS, administrateur de sociétés, née à Chalindrey, France, le 6 octobre 1952, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme de droit luxembourgeois «EUROPEENNE DE COURTAGE (LUXEMBOURG) S.A.», établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 61.200.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille seize.

5.- Le siège social est fixé au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: D. Philippe et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 octobre 2011. Relation: LAC/2011/43728. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140575/169.

(110162707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Wainbrom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 96.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011142949/9.

(110165831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Watkins Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 110.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011142950/9.

(110165771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.
